

# PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

## Oyem : le budget du Conseil municipal arrêté à plus de 820 millions

**CELUI-CI** connaît une légère baisse par rapport à l'exercice 2019.

E. EBANG MVE  
Oyem/Gabon

La seconde session ordinaire du Conseil municipal d'Oyem, chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, a tenu dernièrement ses assises. Les travaux consacrés à l'examen et au vote du budget primitif exercice 2020 étaient présidés par le maire Christian Abessolo Menguey, en présence de ses collègues conseillers municipaux.

Au terme des échanges, ledit budget a été adopté par 38 voix contre une seule, à la somme de 820 millions, 376 mille 358 francs CFA. Soit une baisse considérable de 112 millions 458 mille 245 F CFA par rapport au budget de l'exercice précédent qui s'élevait à 932 millions 834 mille 603 F CFA. Selon l'édile d'Oyem, cette baisse est due à "la non-prise en compte par l'État, des émoluments des maires et des secrétaires généraux".

La subvention, elle, passe respectivement de 130 millions 020 mille francs à 108 millions 420 mille pour les maires, et de 5 millions 490 mille à 1 million 980 mille pour les secrétaires généraux. Pourtant, "lors du dernier Conseil municipal de septembre 2019, nous exprimions le souhait de voir les efforts de l'État s'inscrire dans la durée, pour permettre aux Collectivités locales d'envisager le développement avec sérénité (...)", a déploré le maire Abessolo Menguey.

Au titre des recommandations, le bureau du Conseil municipal

a reçu le quitus des conseillers pour procéder, entre autres, à la dénomination et à la délimitation des quartiers de la commune, à la réhabilitation du siège de la mairie centrale, à la négociation et à la signature d'une convention avec un concessionnaire pour l'achat de deux camionnettes destinées à la voirie.

Il est également attendu de lui la construction d'un marché central municipal à Ngouéma, et d'un autre à Akoakam. Sans oublier l'aménagement et le lotissement d'un terrain municipal à Ewor-Mekok, et l'ouverture d'une rocade devant relier les quartiers Ewor-Mekok et Andome Odzip.



Les conseillers municipaux d'Oyem lors des travaux de la session budgétaire.

Photo: PME

## Omboue : le budget primitif de la mairie adopté



Vue des conseillers municipaux d'Omboue durant les travaux.

Photo: Jean Paulin Allogho

**CELUI-CI** s'élève à la somme de 150 millions 205 mille 659 francs.

Jean-Paulin ALLOGO  
Omboue/Gabon

La salle de réunion du Conseil départemental d'Etimboue – la mairie

n'en possédant pas – a servi de cadre, vendredi écoulé, à la session ordinaire du conseil municipal d'Omboue, consacrée à l'examen et au vote du budget primitif pour l'exercice 2020.

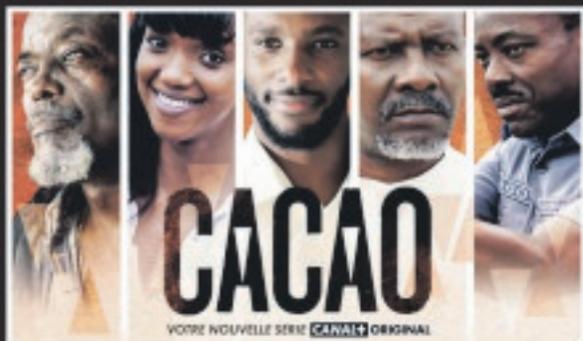
Les travaux ont été ouverts par le préfet d'Etimboue, Raphaël Obali, qui, d'entrée, a fait des observations au bureau municipal, notamment sur la franche collaboration qui doit exister entre l'équipe dirigeante et le représentant de l'administration de tutelle qu'il est. Avant d'ajouter que tous les actes de la session doivent reposer sur un cadre réglementaire. L'autorité départementale a, ensuite, souhaité plein succès aux travaux. Prenant le relais, la mairesse d'Omboue, Claudine Arondo, a fait le bilan, à mi-parcours, de la collectivité locale dont elle tient les rênes. Et c'est avec brio qu'elle a répondu aux questions nourries des conseillers portant, entre autres, sur la gestion du budget de l'exercice 2019. Ses réponses précises ont rassuré les participants.

Ainsi, après la lecture et l'exa-

men de différentes rubriques, les conseillers municipaux ont voté, à l'unanimité, la délibération portant examen et adoption du budget primitif de la commune d'Omboue pour l'exercice 2020, dont le montant a été arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de 150 millions 205 mille 659 F CFA. Un gap considérable par rapport au budget de 2019, qui s'élevait à 292 millions 368 mille 715 francs.

Faute de mieux, il revient maintenant au bureau municipal d'Omboue de redoubler d'ardeur et d'ingéniosité, en vue de redresser la courbe et espérer atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

Avant d'ajouter que tous les actes de la session doivent reposer sur un cadre réglementaire.



TOUS LES LUNDIS DES LE 15 JUIN  
SEULEMENT SUR CANAL+

CANALPLUSGABON

LES BOUQUETS  
CANAL+